

# DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2024/01/04

## Nombre de membres

En exercice :	24
Présents :	15
Votants :	17
Abstention :	
Opposition :	

**L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à dix-huit heures trente,**

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de La Porcherie sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

**Date de convocation** : 1 février 2024

## Objet

Budget Supplémentaire  
2024

**Présents** : M ANTOINE ; M BERTRAND ; M DELANOTTE ; Mme DELHAYE ; M DESSANE ; M JOUANNETAUD ; M LATOUILLE ; M LAVOREL ; M LOCHARD ; M CHAZELLE ; M CHIBOIS ; M DUBOIS ; M GAUTHIER ; M LAGORCE ; M RAINAUD

**Pouvoirs** : M CELERIER donne pouvoir à M LAVOREL, M CUBERTAFON donne pouvoir à M DUBOIS

## **Budget supplémentaire 2024**

Après le vote du Compte Administratif et de l'Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023, le Comité Syndical est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du Budget de l'exercice 2024 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire est un acte qui remplit deux fonctions : C'est tout d'abord un acte de report ; il permet d'intégrer dans le budget les résultats définitifs de l'année précédente dégagés par le Compte Administratif 2023. L'affectation des résultats ayant été faite lors du Budget Primitif 2024 de façon anticipée, il s'agira donc de régulariser les résultats définitifs par rapport aux résultats anticipés.

Mais c'est aussi un acte d'ajustement : comme une décision modificative, le budget supplémentaire permet :

- D'ajuster les prévisions votées lors du budget primitif 2024, afin notamment de tenir compte des résultats reportés ;

- D'inscrire des propositions nouvelles de crédits en dépenses et en recettes mais également de constater comptablement la non réalisation de certaines opérations.

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024 s'équilibre comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-087-258718741-20240212-2024\_01\_04-

		EXPLOITATION	
		Dépenses de la section d'exploitation	Recettes de la section d'exploitation
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 322 715. 00	2 844 715.00
REPORTE	Restes à réaliser	0.00	0.00
	Résultat d'exploitation reporté	0.00	<b>675 064.94</b>
	Vir de la section investissement	<b>197 064.94</b>	
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	3 519 779.94	3 519 779.94

		INVESTISSEMENT	
		Dépense de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 207 200. 00	907 200.00
REPORTE	Restes à réaliser	0.00	0.00
	Résultat d'exploitation reporté	0.00	<b>307 428.52</b>
	Vir de la section investissement		<b>197 064.94</b>
	Apport compte 2313	<b>204 493.46</b>	
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	1 411 693.46	1 411 693.46

<b>TOTAL</b>		<b>4 931 473.40</b>	<b>4 931 473.40</b>
--------------	--	---------------------	---------------------

Le Président demande au Comité Syndical d'adopter cette modification du budget primitif 2024 et d'adopter ce budget supplémentaire

**A l'unanimité, le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2024.**

**Le Président,  
Edmond LAGORCE**

